



## Info

**29 Octobre 2017**  
Repas des Anciens

**4 Novembre 2017**  
Diner dansant  
Karaoke  
Organisé par la  
Bibliothèque



**5 Novembre 2017**  
Soirée théâtre  
Organisé par la  
Bibliothèque



**19 Novembre 2017**  
Marché du Terroir

**10 Novembre 2017**  
Marché de Noël

**15 Décembre 2017**  
Gros déchets

## Le Mot du Maire

Les mois d'été sont synonymes de pause pour chacune et chacun d'entre nous ; c'est la période de l'année où nous prenons le temps de faire le point pour faire face à une rentrée toujours très occupée à tous niveaux.

Impossible ces derniers temps d'échapper aux analyses médiatiques autour de la politique que notre gouvernement est en train de nous mettre en place ! Pour ma part, je laisserai ces observations aux hautes sphères et me contenterai de vous parler de bonnes volontés et de bons sens ; c'est sans doute de cela dont nous avons le plus besoin...

Être maire d'un village, en 2017, n'est pas chose aisée. Il nous faut être les « couteaux suisses » de la ruralité, cherchant sans cesse à trouver des solutions à tout, en dépit des contraintes.

Car ce sont tout de même nous, Elus ruraux, les « fantassins de la République », en première ligne pour faire face aux attentes et souvent aux désarrois de nos concitoyens. Quant aux moyens financiers pour accomplir au mieux nos missions : il nous faut composer avec des dotations de l'Etat en forte baisse depuis plusieurs années et des difficultés locales parfois imprévues, fortuites.

Nos structures tant attendues : -terrain multisports, -maison du tourisme, -requalification des espaces publics avec enfouissement de réseaux, se révèlent à grands pas, jour après jour.

Notre petit village rural est en plein bouleversement, pour l'agrément de tout le monde. Et nous continuerons à contribuer au développement de notre village, dans la limite de nos finances, bien sûr.

Le budget de tous nos projets est conçu avec une trésorerie sans aléas ; j'aime ma commune, soyez assurés qu'en aucun cas je ne la pousserai au bord d'un abîme financier.

J'aborde donc cette rentrée avec confiance dans le bon sens collectif et tout simplement l'envie de poursuivre le travail au service de ma localité !

Le Maire  
JOST Pascal

## La Mairie

### Le secrétariat :

Tél : 03 82 82 30 70

Fax : 03 82 82 30 70

Mail : [communedeveckring.mairie@sfr.fr](mailto:communedeveckring.mairie@sfr.fr)

### Horaires d'ouverture :

Le lundi de 9h15 à 12h00

Le mardi de 17h00 à 19h30

Le mercredi de 9h15 à 12h00

Le vendredi de 9h15 à 12h00

# Les délibérations

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2017

### PROJET D'INSTALLATION D'UNE CAMERA VIDEO - PROTECTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise à Monsieur le Maire à contacter la Gendarmerie Nationale, en vue de la réalisation d'un audit sur la Commune, préalablement à l'installation d'un système de vidéo-protection sur la voie publique, à l'intersection du terrain multisports, du cimetière, du point multiservices et de l'entrée de l'école maternelle, avec intégration de la salle socio-culturelle si cela est possible.

### CREATION DE PLACES SUPPLEMENTAIRES DE PARKING « ROUTE DU HACKENBERG »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rajouter six places de parking supplémentaires qui seront situés Route du Hackenberg.

### DENOMINATION DE LA PLACE DU TERRAIN MULTISPORTS « AIRE ANNE GROMMERCH »

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux places publiques.

La dénomination des places publiques, est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Considérant que Mme Anne GROMMERCH, Députée de la Moselle de 2007 à 2016, Conseillère Régionale de 2010 à 2016 et Maire de Thionville de 2014 à 2016, a œuvré pendant toutes ces années par son soutien inconditionnel aux petites communes rurales, et en reconnaissance à sa totale adhésion à la réalisation du terrain multisports, il est proposé au Conseil Municipal de valider la dénomination de la place du terrain multisports « Aire Anne GROMMERCH ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la dénomination de la place du terrain multisports « Aire Anne GROMMERCH »

### INAUGURATION DU TERRAIN MULTISPORTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte tous les frais relatifs à l'inauguration du terrain multisports qui aura lieu le 7 octobre 2017.

### ACHAT LOCOMOTIVE ET WAGONNETS POUR DECORATION ENTREE DE HELLING

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'achat d'une locomotive et de deux wagonnets, pour un montant de 2 500 € livraison et installation comprise, qui seront installés à l'entrée de Helling pour rappeler l'histoire de l'extraction du gypse et de l'Anhydrite Lorraine.

### CONVENTION RELATIVE AU CHATEAU D'EAU ET CONDUITE D'EAUX DANS LA FORET DE GUENANGE

Suite à l'absence de convention depuis 1992, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne l'autorisation au Maire de contacter l'ONF et le SIRGEA pour la réinstauration d'une convention avec les tarifs en vigueur que l'ONF possède avec une rétroactivité sur 10 années.

### CONVENTION RELATIVE A UNE CONDUITE D'ASSAINISSEMENT DANS LA FORET DE GUENANGE

Suite à l'absence de convention depuis la création d'une conduite d'assainissement en 2013, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne l'autorisation au Maire de contacter l'ONF et le SIRGEA pour l'instauration d'une convention avec les tarifs en vigueur que l'ONF possède avec une rétroactivité sur 4 années.

### DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 1 abstention, décide d'allouer les subventions suivantes : Bibliothèque : 200 € - Football Club : 580 €

### CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CREATION D'UN PARKING POUR L'ECOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, confie les travaux de création d'un parking pour l'école maternelle à l'entreprise A.E.L. de GONGELFANG pour un montant de 46 500, 00 € H.T.

# Les délibérations

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU BENEFICE DE LA CCAM DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELES (RAM) COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de mise à disposition de deux salles (salle de jeux de l'école maternelle et salle socioculturelle) au bénéfice de la CCAM dans le cadre de l'activité du Relais Assistants Maternels communautaire, qui lui a été transmise pour signature. Après avoir pris connaissance de la convention, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention, ainsi que toutes pièces utiles à cette affaire.

## LOCATION SALLE 9&10 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre gratuitement la salle socio-culturelle à la disposition d'un agent communal qui effectue du bénévolat pour la commune depuis 2014.

## APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2016 du Syndicat des Eaux de Kirschnaumen.

## CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 21h30 mn, soit 21,50/35<sup>ème</sup>.

## ETAT DE PREVISION DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'état prévisionnel des coupes établi par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2018, dans les parcelles 33 – 13 – 32 – 17 – 4 – 12 et 36 (coupes à façonner), dans les parcelles 33 – 13 – 11 – 32 – 17 – 4 et 12 (cession aux particuliers) et dans la parcelle 36 (coupes en vente sur pied) pour une recette brute estimée à 53 988 €.

## VENTE TERRAIN SIS SECTION 24 PARCELLE N°114

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre à Monsieur et Madame HOMAN Benoit le terrain à bâtir non viabilisé sis section 24 parcelle 114 d'une contenance de 5a 01ca au prix de 50 000 €.

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition financière établie par la société SLEE de GUENANGE pour un montant de 255,30 € H.T. pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2017.

# Etat civil

## Les mariages

**Julie Eugénie Marcelline PIERRET & Ludovic Nicolas HESS**  
**Le 12 Août 2017**

# Les informations

## LE RECENSEMENT

Le recensement de la population de notre Commune, qui est obligatoire et confidentiel, est prévu dès le début de l'année prochaine. Un agent recenseur (un habitant de la commune) sera désigné par le conseil Municipal et vous rendra visite entre le 18 janvier 2018 et le 17 février 2018, afin de vous informer sur les démarches à suivre pour remplir le questionnaire qu'il vous remettra. La réponse par internet sera plus pratique et donc privilégiée.

## LE 11 NOVEMBRE

Un grand nombre de participants pris ailleurs pour d'autres obligations, notre investissement dans la préparation de l'inauguration de l'aire Anne Grommerch, le repas des anciens à organiser, notre budget des fêtes et cérémonies, nous contraignent cette année à annuler la cérémonie du 11 novembre. Nous le regrettons fortement. Fort du devoir de mémoire que nous devons à tous ceux qui sont morts pour défendre notre France et nos Libertés, une cérémonie du souvenir d'une ampleur inhabituelle sera organisée en 2018.

## CALENDRIER DES BATTUES DE CHASSE

- Réserve de chasse de M Bidon, terrain se situant côté Kemplich : tous les dimanches, du **1<sup>er</sup> septembre 2017 au 1<sup>er</sup> février 2018**, avec la possibilité de tirs de nuit.
- Lot de chasse n°1 et 2 de M Costa, terrain/forêt côté Buding/Budling et côté Klang.  
**Calendrier des battues :**

Dimanche 05 novembre 2017	Dimanche 19 novembre 2017
Dimanche 03 décembre 2017	Dimanche 17 décembre 2017
Mardi 26 décembre 2017	Dimanche 07 janvier 2018
Dimanche 21 janvier 2018	
- **Les promenades en forêt pendant toutes ces dates sont à éviter !**

## LES ENCOMBRANTS

Il s'agit de déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des déchets ménagers et nécessitent un mode de gestion particulier. Il s'agit le plus souvent de déchets occasionnels. La collecte des encombrants ne débouche sur aucune valorisation et part directement à l'enfouissement. Il faut donc veiller à y mettre uniquement des déchets qui ne se valorisent pas en déchèterie.

### **Attention ! ne sont pas acceptés :**

- **Les déchets ménagers**
- **Les déchets électriques et électroniques** : télévisions, ordinateurs, congélateurs...
- **Les déchets de travaux** : gravats, plâtre, déblais...
- **Les déchets industriels** : en provenance de commerçants, agriculteurs et artisans
- **Les déchets spécifiques** : pneus, batteries, peintures, solvants, huiles...
- **Les déchets verts** : tailles, feuilles, tontes...

### **Attention ! sont acceptés :**

- **Le mobilier d'ameublement** : Tables, armoires, sommiers, canapés, salons de jardins...
- **Les objets divers** : Vélos, poussettes, jouets, tables à repasser...